

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Si l'on veut continuer à garder sous contrôle les problèmes que l'on maîtrise actuellement, si l'on veut prendre en main les problèmes qui se soustraient au contrôle, il convient tout d'abord de nommer ces problèmes. Ce n'est qu'en donnant un nom aux problèmes que la politique avec laquelle on tentera de les résoudre pourra devenir compréhensible. Vouloir rendre la politique incompréhensible, c'est vouloir écarter et dissimuler les grands défis qu'il lui faut relever. En enlevant à la politique la matière même qu'elle doit traiter, en contestant son fondement à l'encontre de tout bon sens et en ignorant ce bon sens, on pense pouvoir prouver que la politique fait fausse route.

Actuellement, nous assistons à la représentation d'une telle pièce de théâtre. Cette pièce s'intitule « un Etat de 700.000 habitants ». Certains – qui regardent en arrière pour mieux extrapoler – nous voient en route vers une expansion démographique majeure. Les autres – en déclarant que le passé est fait de hasards qui ne permettent pas de prédire l'avenir – nous voient en route vers la dérive.

Nous devons faire de cette représentation, où – sans fin – les uns lèvent le rideau et les autres le baissent, un débat d'actualité avec des conclusions pour l'avenir. En d'autres mots : nous devons tous rester sur scène. Non pas pour jouer – car la politique n'est pas un jeu –, mais pour discuter et pour prendre des décisions. Non pas derrière le rideau mais dans un espace démocratique ouvert à tous, où tout un chacun peut voir et entendre les autres.

Ce débat s'est ouvert depuis un certain temps déjà dans notre pays. Afin que tout le monde puisse y participer, il faut exposer les faits. Cacher les faits, c'est ne pas les prendre au sérieux et vouloir les exclure du débat. Une telle démarche n'est pas admissible en démocratie : l'avenir concerne tout le monde, il ne doit pas être gardé sous scellés, il ne doit pas être aliéné en tant que sujet exclusif d'une élite politique autoproclamée et d'autres élites encore. Si l'on ne se préoccupe pas des faits, si l'on n'essaie pas de les expliquer et de les gérer, si l'on ne dit pas comment on veut traiter ces faits, alors ils se nourrissent de ce silence et de cette inertie pour s'amplifier. On espère que personne ne les découvrira, on provoque la peur et l'angoisse, des réactions malsaines, et l'on génère des phrases simples pour résoudre des problèmes complexes. Dans une démocratie, ceci n'est pas admissible non plus.

Quels sont les faits ? Quelle a été la croissance historique de notre population ? Quelles formes peut prendre sa croissance potentielle ?

Vers 1820, le Luxembourg comptait 134.000 habitants. Cent ans plus tard, en 1920, nous étions 260.000 : la population avait donc doublé. Dans 20 ans, soit en 2020 – tel qu'il ressort d'une manière concordante de toutes les études démographiques du présent gouvernement ainsi que du gouvernement précédent – notre pays comptera au moins 520.000 habitants. Ces chiffres montrent donc que la population du pays double tous les cent ans. L'évolution vers plus de 500.000 habitants en 2020 est réelle, tel que le montre le développement récent.

En 1971, le Luxembourg comptait 339.800 habitants. En 1981, nous étions 363.450, ce qui représente une croissance de 2.400 habitants par an.

En 1991, nous étions 384.400, pour un accroissement de 2.000 habitants par an.

En 2001, nous étions 441.300, soit un accroissement de 5.700 habitants par an.

De 1971 à 2001, nous avons connu une croissance de la population de 339.800 à 441.300 habitants, ce qui représente un accroissement de 101.500 habitants en 30 ans. Plus de la moitié de cette augmentation, c'est-à-dire 57.000 habitants sur 101.500, est intervenue au cours des dix dernières années. Si notre population continue à croître de cette façon, nous compterons une population de plus de 500.000 habitants en l'an 2020 et si, par la suite, cette tendance se maintenait, nous serions, en l'an 2050, plus de 700.000 habitants. Ce ne sont pas là mes rêves, ce ne sont pas mes illusions, ce sont les faits d'aujourd'hui et les faits très probables de demain. Il ne s'agit pas – comme d'aucuns le disent et l'écrivent – de l'Etat de 700.000 habitants de Juncker. L'Etat ne m'appartient pas, ni celui de 441.000 habitants, ni celui de 500.000 habitants et surtout pas celui de 700.000 habitants. C'est le pays qui porte la responsabilité de son avenir. Nous tous, ici, dans cette salle, et tout le monde à l'extérieur.

Le marché de l'emploi a également sa propre dynamique démographique.

En 1980, nous avons une population active de 157.800 personnes, qui a progressé comme suit: en 1990, 187.100 personnes ; en 1995, 219.600 personnes ; en 1997, 226. 500 personnes ; en 1998, 236.400 personnes ; en 1999, 248.300 personnes ; en 2000, 263.200 personnes, et en 2001, 277.200 personnes.

Le nombre des salariés a pratiquement doublé en 20 ans, passant de 137.000 personnes en 1980 à 260.300 en 2001.

Le nombre des frontaliers a augmenté de 13.400 en 1980 à plus de 100.000 en janvier 2002, soit un accroissement de bien plus de 630 pour cent.

Si ce développement se poursuit – et de nombreux indices le laissent prévoir – nous aurons, en l'an 2020, une population active de presque 400.000 personnes, dont 175.000 frontaliers. Si cette évolution se maintient par après également, nous aurons en 2050 une population active de 660.000 personnes avec plus de 300.000 frontaliers. Ce n'est pas mon souhait, ce n'est pas mon invention, ce sont les faits d'aujourd'hui et leur évolution probable de demain.

Ou bien nous en parlons, calmement, à tête reposée – mais avec ferveur – ou alors nous abandonnons cette évolution à elle-même. Je suis d'avis qu'il faut en parler.

Il convient de souligner que la croissance de la population et l'expansion du marché de l'emploi sont, en première ligne, fonction du développement économique. Si – comme au cours des 40 dernières années – notre croissance économique se maintenait à 4 pour cent par an, nous compterions en l'an 2020 une population de 520.000 personnes, dont 400.000 actifs et un total de 175.000 frontaliers. Aujourd'hui déjà, les Non-Luxembourgeois sont plus nombreux à travailler dans le secteur privé que les Luxembourgeois. Ceci explique aussi que, actuellement, dès 9 heures du matin, le pays compte plus de Non-Luxembourgeois que de Luxembourgeois sur son territoire. Dans les années 20 de ce nouveau siècle – si le développement se poursuit tel qu'amorcé – notre population comptera plus de Non-Luxembourgeois que de Luxembourgeois.

La question qui se pose est de savoir si nous désirons que le développement de ces 20 dernières années se poursuive pendant les prochaines 20 années et au-delà.

J'ai déclaré après la Table ronde sur les pensions – dont j'avais proposé la mise sur pied – que les participants à ces négociations ont basé leur accord sur une hypothèse de croissance économique de quatre pour cent par an pour les 50 années à venir. Les prévisions à long terme du « BIT » se fondent sur cette hypothèse qui est également à la base des calculs et des décisions de la Table ronde sur les pensions. Une croissance continue de plus de quatre pour cent de notre économie permettrait de différer le problème des pensions. Car, avec une croissance économique annuelle de deux pour cent seulement au lieu de quatre, nous devrions, en 2020, soit augmenter les cotisations des pensions et des retraites, soit réduire le montant de ces allocations. Ceci s'explique tout simplement par le fait que, dans ce cas de figure, la population active serait de 291.000 personnes seulement, au lieu de 395.000 dans l'hypothèse d'une croissance de quatre pour cent. En d'autres termes : par rapport à une croissance de quatre pour cent, une croissance de deux pour cent réduirait de 100.000 le nombre de personnes versant des cotisations.

Et je vous le dis – même si personne ne veut l'entendre – : le niveau des pensions et des retraites que nous avons aujourd'hui et dont nous disposerons demain ne peut être maintenu que si nous assurons une croissance non pas de deux pour cent mais de quatre pour cent par an et ceci pendant les prochaines décennies ; que si, en l'an 2020, nous avons 395.000 personnes qui paient les cotisations et non pas 291.000 seulement ; que si, en l'an 2020, nous avons une population de 520.000 habitants et non de 470.000 dans le cas d'une croissance de deux pour cent.

J'accepte que personne ne veuille entendre ce discours, je n'accepte pas que l'on dise que sa seule raison d'être est mon opposition à l'augmentation des pensions du secteur privé. Je le dis uniquement pour que tout le monde, dans le secteur privé et dans le secteur public, sache que le maintien de notre niveau de pensions nécessite une croissance de quatre pour cent en moyenne. Ce n'est pas la première fois que je le dis, je le dis de manière constante depuis 1996 – sans trouver, et il faut que je l'admette, une écoute quelconque à l'intérieur du pays.

Je suis satisfait du niveau actuel des pensions dans le secteur public, ainsi que du niveau actualisé des pensions dans le secteur privé. Ces niveaux peuvent être financés à moyen terme si le développement se poursuit au même rythme que ces vingt dernières années. Mais, au nom du gouvernement, je voudrais signaler ceci : si la performance de notre économie devait décroître au cours des prochaines années, au point de mettre en péril le financement à long terme des pensions et des retraites, les membres de l'actuel gouvernement s'engageraient alors – peu importe où ils se trouveront alors, au gouvernement ou dans l'opposition – pour que des mesures soient prises, afin d'en assurer à nouveau le financement. Ces mesures ne concerneront pas les pensions minimums ni les pensions dites de survie – tous les partis politiques avaient promis leur augmentation avant les dernières élections. Ces pensions sont actuellement revues à la hausse, et leur niveau sera maintenu. Néanmoins, si nous voulons continuer à assurer les améliorations structurelles dans le secteur privé ainsi que le niveau des pensions du secteur public, nous avons besoin d'une croissance économique, d'une expansion du marché de l'emploi et, partant, d'une croissance de notre population.

Les retraites et les pensions sont financées par la dynamique de l'économie, par les personnes qui travaillent dans cette économie et non pas par la force de l'imagination des hommes politiques. Ceux-ci devraient utiliser leur imagination pour créer les conditions nécessaires à une croissance continue et durable de l'économie. Ils devraient avoir le courage d'évaluer les revendications d'aujourd'hui en vue de leurs conséquences pour demain. La conséquence d'un certain nombre des revendications au niveau des pensions exprimées aujourd'hui est « l'Etat des 700.000 habitants » de demain. A moins que nous ne puissions trouver un moyen de financer nos retraites et nos pensions autrement que par des cotisations et des impôts, c'est-à-dire autrement que par des emplois et une activité économique croissante.

Si nous pouvons nous accorder sur des corrections de taux dans le domaine des retraites et des pensions, dès lors que de telles corrections s'avèrent nécessaires, si nous essayons ensemble d'éviter qu'une croissance économique trop forte ne devienne d'une manière perverse une raison d'Etat au Luxembourg, nous aurons plus de liberté d'action et plus de contrôle sur l'avenir. Dans ces conditions, nous connaissons toujours une croissance rapide – pour de nombreuses raisons, nous ne devons pas poursuivre une politique volontariste de croissance négative. Mais ceci évitera que tout ne s'arrête si la croissance de notre économie devait être plus lente que prévu. Toutefois, même si nous connaissons une croissance moins rapide, même si nous nous développons au rythme des 200 dernières années, notre population augmentera jusqu'à atteindre plus de 500.000 habitants au cours des deux prochaines décennies. Il serait bon de se concentrer sur cette période. Telle est la tâche que notre responsabilité pour le pays et que le développement nous imposent, et que nous devons accepter: organiser les 20 prochaines années sans hypothéquer ce qui viendra après par des décisions impératives et irréversibles, renfermant le risque pour les générations à venir de crouler sous le poids de leur financement à long terme. Le faire, l'exiger de soi-même et des autres, ce n'est nullement une fuite du présent vers l'avenir. Ce n'est pas le discours de quelqu'un qui ne cherche qu'à se projeter dans un avenir lointain, c'est le discours de quelqu'un qui est conscient du fait qu'il ne pourra pas prendre aujourd'hui les bonnes décisions s'il n'essaie pas de s'imaginer comment seront les prochaines années. Il n'est pas possible de dissocier aujourd'hui et demain. Un gouvernement, un parlement, personne ne peut les dissocier. Si par le passé – et je parle pour nous tous – nous avons tenu compte davantage de l'avenir et de son développement démographique avant de prendre nos décisions, nous aurions mieux pu préparer le temps présent et nous ne serions pas confrontés à certains problèmes actuels. Je ne veux pas que ceux qui nous succéderont soient confrontés davantage aux tâches que nous n'avons pas résolues qu'à celles qui se poseront pour eux de toute manière.

520.000 habitants en 2020 : ce n'est pas le paradis, ce n'est pas non plus l'enfer. Ce n'est pas le paradis, car la qualité de vie ne s'améliore pas spontanément, de façon automatique et en parallèle au nombre d'habitants. Ce n'est pas l'enfer: le nombre de personnes est d'autant plus insignifiant que leur vie en commun est meilleure. La qualité de la vie et la qualité de la cohabitation : nous devons axer notre politique autour de ces notions de base. Elles sont également le fondement de toute prévision à long terme. Pour devenir une ligne de conduite politique, elles nécessitent des moyens de mesure, des évaluations vérifiables, des indicateurs vérifiables, fiables mais aussi adaptables.

Ces indicateurs et ces objectifs – tout comme le long terme en tant que tel – seront, en juin, au centre des débats et des décisions de la Chambre. Il ne serait pas avisé que le gouvernement veuille anticiper les conclusions de ce débat, même s'il aurait été plus logique de prévoir le

débat sur le long terme avant celui sur la situation du pays. Lorsque nous aurons déterminé ces indicateurs – ils doivent essentiellement tenir compte des exigences économiques, écologiques et sociales –, nous devons nous doter d'un mécanisme et d'un organe où tous les aspects de ce long terme pourront être réunis. Nous proposerons la création d'un « Conseil supérieur du Développement durable » qui englobera le « Conseil supérieur de l'Aménagement du Territoire ». En raison de la composition horizontale de ses tâches, ce conseil sera présidé par le ministre d'Etat et composé des ministres de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Le ministre de l'Aménagement du territoire – c'est ainsi que votre Chambre en a décidé – présentera le « programme directeur » entièrement axé sur l'aménagement du territoire afin qu'il puisse faire l'objet des débats. Lors de sa session du 25 janvier 2002, le Conseil d'Etat a décidé l'élaboration d'un concept intégré pour le transport et l'aménagement du territoire, afin de rendre plus performante la politique en matière de transport, d'environnement et d'organisation du territoire. Quelques chiffres permettent d'illustrer la situation problématique d'aujourd'hui, problèmes qui s'intensifieront au fur et à mesure que grossira la population. Lors d'une journée de travail normale, les personnes qui vivent dans le pays effectuent 1,2 million de trajets. Ceci n'a rien d'étonnant : on compte en effet 614 véhicules pour 1.000 personnes. Rien qu'entre 1961 et 1991, le nombre des personnes travaillant en dehors de leur commune est passé de 32.000 à 92.000, une augmentation de 187,5 pour cent. 29 pour cent des déplacements à l'intérieur du pays se font pour des raisons professionnelles, mais 40 pour cent couvrent d'autres besoins : courses, activités de loisirs et autres. La pluralisation des styles de vie n'est pas sans conséquences. En 2000, 20 millions de voitures ont circulé entre la croix de Gasperich et la croix de Cessange, soit 59.500 voitures par an. Sur l'autoroute de Dudelange, ce chiffre atteint 17,7 millions de voitures, sur l'autoroute d'Esch, 15,7 millions de voitures et sur l'autoroute de Trèves, 10,6 millions de voitures. Les autoroutes supportent 25 pour cent de la circulation annuelle, mais ne représentent que 4 pour cent du réseau routier. Toutefois, ce ne sont pas seulement les autoroutes qui sont surchargées, les routes de campagne le sont aussi. Ainsi, sur la route nationale 7 entre Colmar et Mersch, 5,4 millions de véhicules ont été comptabilisés l'année dernière. De la situation actuelle et de tout ce qui pourrait en résulter, outre la nécessité d'élargir certaines autoroutes en tout ou en partie, de deux à trois voies, se dégage la nécessité absolue de développer le transport public de façon massive, en partie à nos frais dans les régions frontalières de la Grande Région. La Grande Région acquiert une dimension importante dans notre politique de transport et de mobilité. Dans une première étape, la Chambre traitera une partie des projets d'infrastructures, qui entraîneront un développement majeur, notamment du réseau ferroviaire. L'intégralité de la ligne Pétange–Luxembourg sera mise à double voie, ainsi que la ligne Grund-Sandweiler ; une liaison ferroviaire longera le Boulevard Kennedy afin de relier le Kirchberg, la Foire et la Banque européenne d'investissement ; une connexion au réseau ferroviaire sera établie entre la Banque

européenne d'investissement et la ligne du nord ; une « antenne ferroviaire » sera créée entre l'arrêt de train de la Fonderie de Belvaux et le centre de Belvaux ; la ligne Bettembourg-Dudelange sera étendue jusqu'à Volmerange-les-Mines du côté de la frontière. D'une manière générale, une priorité est accordée au trafic entre les frontières. Nous devons également essayer de convaincre de nombreux frontaliers d'opter pour des moyens de transport publics avant de passer la frontière. Les projets Bitburg, Longwy et Oettange sont autant de premiers pas dans cette direction. Peu à peu se développera aussi un concept global cohérent pour les couloirs d'autobus le long des grands axes routiers, toujours en combinaison avec des parkings à proximité des arrêts de bus ou de train.

L'élaboration de différents plans sectoriels se poursuit. La procédure de consultation et d'approbation du plan sectoriel « lycées » sera lancée avant l'été, les plans sectoriels « transport », « paysages à protéger » et « logement » progresseront. De même, la problématique relative aux décharges pour déchets inertes devra trouver une solution dans le cadre d'un plan sectoriel qui sera établi sur la base de la loi sur l'aménagement du territoire de 1999. Il est possible d'éviter de produire des déchets inertes, mais il n'est pas possible de les éliminer. Il faut donc les déposer quelque part. Dans ce contexte, pourtant, nous devons constater que, souvent, les communes refusent la création d'une décharge pour déchets inertes sur leur territoire. Il ne faut pas exclure à long terme le cas extrême où 118 communes refuseront l'une après l'autre l'ouverture d'une telle décharge sur leur territoire. L'autonomie des communes, toute importante qu'elle soit, ne doit pas faire du Luxembourg un pays sans décharge pour les déchets inertes. Nous avons besoin de telles décharges et, pour cette raison, le gouvernement, qui dispose d'une compétence nationale et centrale en matière de l'aménagement du territoire, doit déterminer les endroits de stockage de ces déchets. Nous établissons un plan sectoriel « décharges pour déchets inertes » qui englobera également les sites qui sont actuellement en discussion. Nous disons oui à l'autonomie des communes mais non à un cloisonnement communal du pays.

Le gouvernement suit avec beaucoup de sympathie les nombreux efforts visant à redynamiser la partie nord du pays. D'une manière générale, la démarche de diverses communes du nord de se restructurer et de fusionner éventuellement vaut d'être encouragée.

La reconversion des friches industrielles du sud du pays restera une grande priorité de la planification territoriale des prochaines 15 années. Le ministre de l'Aménagement du territoire continue à coordonner les travaux en collaboration avec les communes de l'Agora.

Une place particulièrement importante – dans les friches industrielles et dans le pays – revient à la construction de logements. La qualité de vie et la qualité de la vie dans la commune dépendent en ligne directe de la qualité du logement, et donc, d'une construction adéquate.

Nous sommes conscients du problème qui se pose à nous au niveau de la construction de logements ; nous sommes également conscients du fait que ce problème s'intensifiera avec l'augmentation de la population. Le constat est facile à dresser : nous ne construisons pas assez et nous construisons trop cher. De 1986 à 2000, 33.700 logements ont été construits, soit 2.400 logements par an. Pour satisfaire les besoins, nous aurions dû en construire 3.500 chaque année. Le nombre de permis de bâtir est en baisse, le prix des terrains à bâtir en hausse. Entre 1994 et 1998, le prix du terrain a connu, en moyenne, une augmentation de 32 pour cent pour atteindre 10.418 euros l'are. Aux alentours de la ville et en ville même, ces prix atteignent des montants entre 35.000 et 50.000 euros l'are. Des prix fous pour des gens disposant de revenus moyens ! Au cours des années passées, l'Etat a massivement accompagné la construction et l'accès au logement sur le plan financier. Pour les 10 dernières années, l'Etat a octroyé à des personnes privées plus de 1100 millions d'euros, à savoir 45 milliards de francs luxembourgeois, à titre d'aide à la construction. Comparons : en 1990, l'Etat est intervenu à raison de 1,5 milliard de francs luxembourgeois ; en 2001, ces subventions ont atteint 124 millions d'euros, c'est-à-dire 5 milliards de francs luxembourgeois. Aucun pays ne fait davantage. Aucun pays ne pratique un taux de TVA de seulement 3 pour cent sur la construction de logements. Le remboursement de la TVA en tant que tel a atteint 436 millions d'euros pour la période 1992-2001, soit au total 18 milliards de francs luxembourgeois. Depuis 1990, 30.000 ménages ont bénéficié de primes à la construction versées par l'Etat ; actuellement, 25.000 familles bénéficient de subventions d'intérêts mensuelles. Malgré cet important engagement de l'Etat, la situation est telle que nous la connaissons: seul un nombre restreint de personnes peuvent encore construire avec leurs propres moyens, la plupart ont besoin de l'aide des parents et des grands-parents. Il est possible – comme certains l'ont proposé – de continuer à élargir les aides de l'Etat. Au vu de l'expérience acquise ces dernières années, nous pouvons affirmer que cette mesure, même si elle est réalisable ponctuellement, aurait un résultat global presque aussi décevant que celui de la dernière décennie. Le problème ne se situe pas du côté de la demande de logement. Le problème se situe du côté de l'offre de terrains et de logements. Il n'y a pas assez de terrains ni de logements sur le marché. Il convient de prendre une nouvelle orientation, même si les résultats ne sont pas évidents. Ils ne le seront que lorsque ceux qui sont en mesure de faire augmenter l'offre de terrains et de logements suivront de façon conséquente la progression de la demande, que lorsqu'ils seront disposés à aider à résoudre un des grands problèmes du pays.

Le ministre du Logement a proposé, il y a quelques mois, un plan de logement. Ce plan est graduellement mis en oeuvre, aussi et surtout en ce qui concerne la réforme de la loi sur les loyers, qui ne fera plus de différence entre les logements construits avant et après 1944.

Outre les mesures annoncées, le gouvernement veut dynamiser le marché de la construction et du logement par une panoplie de mesures approfondies. Ces mesures visent avant tout, mais pas exclusivement, l'élargissement de l'offre de terrains et de logements.

- L'année dernière déjà, j'avais souligné que l'Etat et les communes doivent assumer ensemble la responsabilité en matière de construction. Nous étions d'avis qu'il serait opportun de renforcer l'aide de l'Etat, essentiellement sur le plan structurel, aux communes souhaitant dynamiser la construction. Il s'avère néanmoins extrêmement difficile d'établir des critères de subvention qui tiennent compte des différentes capacités de financement des communes. Nous en avons déduit qu'il serait plus approprié de procéder de manière ciblée, sur le plan national et régional, dans cette collaboration. Pour cette raison, le gouvernement établira, avec différentes communes, des plans financés par l'Etat et les communes pour le développement des logements. Ces plans seront mis en oeuvre par étapes et tiendront compte des impératifs de la planification du territoire, surtout en ce qui concerne les aspects transport et mobilité. Dans le cadre de ces plans – pour lesquels le ministre de l'Intérieur a déjà pris contact avec différentes communes au cours des mois passés – les tâches et les obligations de l'Etat et des communes concernées seront définies et détaillées, tant en ce qui concerne les réserves en terrains de construction – si nécessaire également à l'extérieur des périmètres communaux – qu'en ce qui concerne l'intervention financière supplémentaire de l'Etat. Ces mêmes plans détermineront si un recours au « bail emphytéotique » se justifie dans les différentes communes. Cette formule permettrait de réduire le prix de la construction de manière significative et mérite donc considération.
- L'Etat doit donner l'exemple. Aux fins d'élargir l'offre de surface habitable, le Conseil du gouvernement a approuvé, la semaine dernière, la proposition du ministre du Logement, visant à construire – dans le cadre du nouveau plan quinquennal pour la construction de logements – non pas 4.125 logements comme prévu, mais 9.000 logements en tout. Le volume total des investissements passe ainsi de 20 milliards de francs luxembourgeois à 1.071 millions d'euros, c'est-à-dire 43 milliards de francs luxembourgeois. Dans ce montant, l'Etat intervient pour 343,5 millions d'euros. Sans les communes, cet effort redoublé de l'Etat ne serait pas réalisable et il convient de témoigner notre reconnaissance à ceux qui y participent.
- L'offre de terrains et de logements serait plus large si les impôts prélevés lors de la vente de terrains de construction étaient moins élevés. Les personnes privées qui vendent, à des fins de construction ou de logement, des terrains ou des biens immeubles appartenant à leur fortune personnelle, sont imposées actuellement – sur les plus-values qu'elles réalisent lors de ces ventes – à raison de la moitié du taux d'imposition moyen. Nous voulons intervenir et changer cette situation. A l'avenir, mais uniquement pour les années fiscales 2002, 2003 et

2004, un taux d'imposition égal au quart du taux d'imposition moyen sera appliqué. Les personnes qui vendent cette année ainsi qu'au cours des deux prochaines années ne payeront donc plus que la moitié des impôts exigés jusqu'à présent. L'ancien taux d'imposition entrera à nouveau en vigueur à partir du 1er janvier 2005. C'est maintenant que nous avons besoin de terrains et de logements. C'est maintenant qu'il convient de faire un effort particulier. Pour cette raison, c'est maintenant que nous prenons une mesure particulière au niveau des impôts, qui doit rester limitée dans le temps pour pouvoir déclencher le mouvement souhaité.

- Dans le même esprit et avec le même objectif, nous allons réduire l'imposition des personnes privées, qui jusqu'à présent ont été imposées au titre de commerçants lors de la vente de terrains à bâtir situés dans un lotissement. Ces personnes sont actuellement sujettes à une imposition au taux plein. Pour les années 2002, 2003 et 2004, elles ne seront imposées que pour un quart, c'est-à-dire uniquement pour un quart du taux d'imposition global. Les promoteurs bénéficieront eux aussi de mesures de réduction des impôts sur la vente de terrains. Ces mesures seront d'application jusqu'au 31 décembre 2004. A partir du 1er janvier 2005, l'ancien régime d'imposition sera à nouveau d'application. Dans ce contexte aussi, il convient de souligner que c'est maintenant que nous avons besoin de terrains à bâtir et de logements. C'est maintenant et dans l'immédiat que le marché du logement doit changer de manière significative.
- Nous avons également d'importants besoins sur le plan des logements en location. Afin d'élargir l'offre dans ce domaine, nous allons augmenter de 4 à 6 pour cent le taux d'amortissement accéléré des biens immeubles en propriété privée mis en location. Cette réglementation entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2002.

Mais nous ne proposons pas uniquement des allègements fiscaux visant à encourager l'offre dans le secteur de la construction. Nous voulons également intervenir au niveau de la demande afin de rendre plus accessible l'acquisition d'un logement.

A l'avenir, et avec effet rétroactif, nous envisageons une orientation substantiellement nouvelle des dispositions concernant les taxes d'enregistrement et des hypothèques. Nous sommes d'avis que l'Etat – pour le formuler en termes quelque peu grossiers – ne doit pas faire de bénéfice lors de l'acquisition d'un logement. Le paiement des 7 pour cent de taxe d'enregistrement lors de l'achat d'un logement ou d'un terrain au titre d'habitation personnelle est actuellement un principe acquis. Mais il existe désormais une exception à cette règle. A l'avenir, une telle taxe d'enregistrement ne sera due, lors de l'achat d'un terrain à construire ou d'une maison, que si elle dépasse le plafond d'exonération que nous souhaitons introduire. En d'autres termes : lors de l'acquisition d'un terrain à construire ou d'un logement, il existera désormais, par personne

adulte, un plafond d'exonération de 20.000 euros pour la taxe d'enregistrement. Ainsi, un couple pourra acheter une maison de 12, 15, 16 millions de francs luxembourgeois et même plus sans devoir verser un centime de taxe d'enregistrement. Dans le cas où ces taxes d'enregistrement dépasseraient le plafond de 20.000 euros par personne, ou de 40.000 euros pour un couple, seule sera alors due la différence entre la taxe calculée et ce plafond. Si les taxes d'enregistrement sont inférieures au plafond d'exonération, il sera possible de retenir le montant calculé afin de le faire valoir plus tard. Si, par exemple, les taxes d'enregistrement s'élèvent à 15.000 euros, une personne seule retiendra 5.000 euros et un couple 20.000 euros pour l'acquisition d'un nouveau logement après la vente du logement précédent. Cette mesure – qui, comme vous le savez, n'a pas d'équivalent dans les autres pays européens – vise à réduire sensiblement le prix des terrains à construire et des logements. L'épargne fiscale que l'acquéreur – surtout les jeunes – réalise ainsi ne doit pas être intégrée dans les prix de vente. Nous voulons rendre l'achat moins onéreux en abolissant pratiquement les impositions indirectes. Nous voulons rendre la vente plus intéressante par une réduction massive de l'imposition des plus-values. Si ce calcul ne devait pas donner les résultats escomptés, nous envisagerions l'introduction, en 2005, d'une forte imposition sur la retenue de terrains à construire qui, bien entendu, tiendra compte du fait que toute personne imposée peut retenir un terrain à construire par enfant, mais qui prévoira une imposition stricte de la retenue et de la spéculation sur les terrains à construire. Que personne ne se fasse d'illusions : la réduction de l'imposition sur les plus-values est limitée dans le temps. En fait, le gouvernement propose un marché. Ce marché consiste, pour l'Etat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre le problème du logement. Il fait confiance aux gens, incite, suggère, anime. Si cette tentative échouait – ce qui serait la preuve que l'on s'occupe tout d'abord de soi au lieu de se soucier aussi des autres – il faudrait sanctionner. Je suis convaincu qu'une stratégie de confiance est mieux qu'une action de pénalisation immédiate et radicale.

Un autre point : nous imposons – je l'ai dit – depuis 1992, la construction avec un taux de TVA de 3 pour cent seulement. Il est regrettable de constater que, à ce jour, personne n'a déclaré qu'il s'agissait là d'une bonne chose. Mais tout le monde estime que le remboursement de la différence de 15 à 3 pour cent de la TVA se fait avec trop de retard, ce qui est compréhensible. En tant que ministre des Finances, je dois faire ici une triste constatation : les strictes vérifications effectuées actuellement par l'Administration de l'enregistrement avant d'accorder le remboursement de 15 à 3 pour cent de la TVA, indiquent qu'il y a abus. Les personnes honnêtes ont donc dû attendre le remboursement de leur argent parce qu'il a fallu arrêter celles qui étaient malhonnêtes. Il est désolant de constater que la démocratie fiscale est exploitée parce que l'Etat a voulu faire valoir une démocratie sociale au bénéfice des plus faibles. Mais une chose n'est pas admissible : les personnes honnêtes et respectueuses ne doivent pas souffrir du mauvais comportement des gens malhonnêtes et sans scrupules. Nous proposons de maintenir le principe actuel suivant lequel les commerçants facturent 15 pour cent de TVA et

L'Administration de l'enregistrement rembourse au client la différence avec le taux de 3 pour cent. Néanmoins, lors de la transformation, de l'extension et de la rénovation d'un logement, les corps de métiers factureront directement 3 pour cent sur les travaux effectués pour le client, qui ne doit donc plus – pour le formuler ainsi – attendre le remboursement. Il en bénéficie directement. Comme la transformation, l'extension et la rénovation constituent le gros des travaux administratifs de l'administration et qu'ainsi ces tâches sont éliminées, le remboursement de la TVA dans les autres cas – la construction clé en main, l'achat libre pour effectuer des travaux soi-même – s'en trouvera nettement accéléré. Dans l'espace de 8 mois, nous escomptons ainsi pouvoir réduire le temps d'attente d'une manière très substantielle.

La reconnaissance de toutes ces mesures – l'imposition de plus-values, la quasi-abolition des taxes d'enregistrement, la nouvelle réglementation du remboursement de la TVA sur la construction – n'est pas sans risques. Elle peut entraîner un arrêt des ventes, des achats et des travaux de rénovation dans l'attente de l'introduction des nouvelles réglementations. Pour cette raison, je tiens à souligner et à insister : toutes ces nouvelles réglementations entreront en vigueur avec effet rétroactif. Aucun vendeur, aucun acheteur, aucune personne souhaitant effectuer des travaux de transformation ou d'extension de son logement ne devra freiner ses plans – ceux qui sont en cours et ceux qui sont en prévision. Afin de créer une sécurité juridique absolue, il convient de légiférer et de réglementer rapidement. Le gouvernement adoptera tous les textes nécessaires dans le courant de la première moitié du mois de juin. Je suis convaincu que la Chambre transposera, encore avant les vacances d'été, toutes ces propositions sous forme de lois applicables: tel est, en tout cas, l'appel du gouvernement. Mes collaborateurs et moi-même mettons tout en œuvre pour permettre au Parlement d'agir rapidement, car une action rapide est nécessaire !

Se loger et travailler, je l'ai déjà dit l'année dernière et précédemment, sont des besoins que l'on ne peut dissocier.

Il y a quelques semaines, nous sommes parvenu à un consensus pour le nouveau plan d'action national en faveur de l'emploi. C'est un bon signe pour la démocratie sociale. Cette année marque également le 25^{ème} anniversaire de la Tripartite. Grâce à cet esprit, à cette philosophie fondamentale, grâce à l'attitude raisonnable et à l'expérience en la matière du gouvernement et des partenaires sociaux, nous parvenons toujours – et cette fois-ci également – à nous concentrer sur nos points en commun et à ne pas laisser nos divergences prendre le dessus. Je voudrais, ici et aujourd'hui, exprimer ma reconnaissance au patronat et surtout aux syndicats qui, vu les tensions de notre époque, n'ont pas la tâche facile, pour la grande volonté de consensus dont ils ont fait preuve au cours des 25 dernières années. Les syndicats doivent s'opposer au gouvernement – s'ils ne le faisaient pas, ils n'assureraient pas correctement leur mission initiale. Mais le fait que – tant au niveau du secteur privé que public – ils ont participé

en dernière analyse à la prise des décisions politiques appropriées et le fait qu'ils ont influé sur ces décisions de façon significative démontre, malgré les divergences, qu'ils méritent la reconnaissance de la nation pour leur attitude dans le traitement des questions fondamentales de cette nation. Pour cette raison, le gouvernement accorde entre autres son soutien aux précieuses initiatives nationales pour l'emploi que les syndicats portent et conçoivent. Il s'agit d'un élément constitutif de la solidarité nationale et de la responsabilité auquel le gouvernement ne veut pas renoncer.

Sur la base ainsi établie, nous pouvons et nous voulons continuer à construire. La réforme de la loi sur les conventions collectives est nécessaire. Nous comprenons les inquiétudes des syndicats représentatifs sur le plan national, qu'ils oeuvrent dans le secteur privé ou public. Nous sommes ouverts aux attentes des grands syndicats sectoriels. Je suis convaincu que le ministre du Travail, François Biltgen – et je suis heureux qu'il ait recouvré la santé – arrivera à trouver un consensus pour une nouvelle formulation de la loi de 1965 sur les conventions collectives.

Une nouvelle impulsion est également nécessaire au niveau du dialogue social au sein des entreprises. La consultation et la participation des employés à la prise de décision, surtout dans le cas de restructurations et de fusions, nécessitent une réglementation juridique qui associe progrès économique et progrès social. Le ministre du Travail soumettra des propositions dans ce sens.

Le chômage reste notre premier souci. Le taux relativement bas du chômage ne doit pas nous faire abandonner nos efforts dans la lutte contre celui-ci. Les actions préventives sur le marché de l'emploi, le traitement inclusif du chômage, le suivi individuel de la personne sans emploi, restent à l'ordre du jour. Ce sont surtout les chômeurs les plus âgés qui ont besoin de notre solidarité : il est scandaleux qu'ils soient écartés du marché de l'emploi comme s'ils ne valaient plus rien. Quelle pauvre société, qui estime pouvoir faire fi de leur savoir ! Quelle pauvre époque, qui n'accorde de valeur qu'aux jeunes ! Le ministre du Travail suit cette évolution – avec les partenaires sociaux qui, d'ailleurs, sur ces points, ne peuvent avoir une vue différente.

Le 1er juillet 2003, des dispositions essentielles de la loi PAN de 1999 viennent à échéance. Le « congé parental », dont 10.000 personnes ont profité – dont 13,71 pour cent d'hommes –, ne sera pas aboli. Il reste un acquis de la politique sociale, familiale et du marché de l'emploi. Après 2003 aussi, la réduction légale du temps de travail ne sera toujours pas un sujet pour la politique luxembourgeoise. La réduction du temps de travail n'est pas un moyen pour lutter contre le chômage au Luxembourg, mais elle accentuera les problèmes sur le marché de l'emploi dans notre pays. Néanmoins, les conventions collectives ont l'obligation d'aménager cette réduction du temps de travail de telle sorte qu'elle puisse être appliquée de manière

appropriée pour le marché de l'emploi et que puissent être prise en compte toutes les considérations motivées relatives à l'humanisation du monde du travail. Un peu plus d'imagination au niveau des contrats serait toutefois souhaitable dans ce domaine. Tout comme la question du mobbing, cette nouvelle maladie qui touche le monde du travail et qu'il convient de ne pas sous-estimer, car elle génère des tensions dans la vie professionnelle et rend les gens malheureux dans leur vie privée.

De nombreuses discussions concernent le « taux d'emploi », au Luxembourg encore davantage qu'à l'étranger. Le taux d'emploi national progresse, y compris celui des femmes. Cette évolution est la bonne, mais on ne peut la forcer par des mesures d'urgence brutales.

Même si le taux d'emploi national, c'est-à-dire celui des personnes qui habitent au Luxembourg, augmente de manière constante, nous savons néanmoins que nous aurons besoin ces prochaines années de main d'œuvre étrangère pour assurer le fonctionnement de notre économie. Nombre de ces travailleurs et employés viendront de la Grande Région. Mais cet afflux lui aussi prendra fin un jour. Afin de ne pas être confrontés à court terme au problème d'une immigration désordonnée sur le marché de l'emploi, nous devrions nous orienter principalement vers les pays candidats de l'UE pour la recherche de nouveaux collaborateurs et concitoyens. Les personnes originaires de Pologne, de Hongrie, de Tchécoslovaquie et, plus tard, d'autres pays d'Europe centrale également, sont plus proches de nous d'un point de vue historique et culturel que des personnes originaires de pays plus lointains. Pour cette raison, le gouvernement désire ouvrir relativement vite le marché de l'emploi à ces personnes, sans attendre la période de transition de sept ans en matière de libéralités pour le preneur d'emploi. Le ministre de l'Emploi conclura des accords sur le marché de l'emploi avec une partie des pays candidats. Les personnes qui nous rejoindront, tout comme celles qui sont déjà chez nous, doivent avoir la possibilité d'apprendre le Luxembourgeois. L'Etat et les entreprises doivent fournir un effort commun dans ce sens. La langue luxembourgeoise reste et devient de plus en plus un vecteur important de l'intégration. Des personnes provenant de plus de 150 pays différents habitent dans notre pays. La plupart d'entre elles viennent du Portugal et d'autres pays membres de l'UE ainsi que, pour l'essentiel, des pays qui sont nos voisins directs. La question de l'immigration ne peut se limiter au marché de l'emploi, mais une immigration qui perd de vue le marché de l'emploi peut entraîner d'importants problèmes d'intégration. Ces problèmes sont moins graves dès lors que les personnes qui habitent au Luxembourg et qui viennent de nombreux pays différents sont assurées de pouvoir, à terme, communiquer dans la même langue. Le Luxembourg ne doit pas devenir un pays sans langue lorsqu'il désire communiquer avec soi-même.

Si les Non-Luxembourgeois se familiarisent peu à peu avec notre langue, la double nationalité deviendra également un vecteur de l'intégration et de la participation politiques. Cette double

nationalité n'a pas pu être introduite lors de la récente réforme de la loi sur la nationalité car elle soulève des problèmes juridiques qui doivent être entièrement clarifiés. Elle ne pourra être introduite que si, après les débats, les électeurs expriment clairement leur volonté d'aller dans ce sens. Le gouvernement plaide pour la double nationalité. Parce que la participation à la prise de décisions du plus grand nombre possible de personnes représente pour nous un intérêt national. La nationalité et la nation sont des valeurs essentielles. Et, dans la poitrine de très nombreuses personnes qui habitent ce pays, il y a plus d'un cœur qui bat sans que l'un ne prenne le dessus sur l'autre. C'est de l'accord des sensibilités, des façons de vivre, de l'histoire et de la biographie que l'on tire cette musique qui sonne harmonieusement. Nous ne bradons pas notre nationalité, nous l'ouvrons aux personnes qui se plaisent chez nous et qui veulent rester dans notre pays, qui veulent devenir ce que nous voulons rester sans pour autant devoir abandonner ce qu'elles ont été avant de venir chez nous.

Les personnes qui travaillent dans notre pays, les Luxembourgeois et les Non-Luxembourgeois, les personnes qui sont pensionnées ici doivent rester à niveau avec l'évolution des salaires et de la vie en général. Pour cette raison, les retraites et les pensions seront ajustées au 1er janvier 2003. Pour cette raison, le salaire minimum sera augmenté au 1er janvier 2003. Les discussions avec le patronat – ce sont les entreprises qui doivent payer les salaires et non pas l'Etat – indiqueront si une part d'augmentations volontaires est possible. Les salaires et les rémunérations – telles sont les recommandations des quinze ministres des Finances de l'UE – devraient croître avec l'amélioration de la productivité. Une tranche d'index vient à échéance en juin/juillet.

La population augmente, nous l'avons vu. Ce fait peut être ignoré contre tout bon sens dans les discours et les articles. Dans la pratique politique d'aujourd'hui et de demain, il faut pourtant en tenir compte. Et nous en tenons compte.

Des 441.300 personnes que comptait notre pays au 1er janvier 2001, 63.140, c'est-à-dire 14,3 pour cent, avaient plus de 65 ans. Il est positif de constater que nous vivons de plus en plus longtemps, mais cette évolution entraîne aussi une augmentation des besoins en termes de prestations et d'infrastructures de soins. Au 1er avril 2002, 19.476 personnes avaient introduit une demande pour l'obtention de l'assurance dépendance. 17.372 dossiers, c'est-à-dire 89 pour cent, ont pu être clôturés. A la fin de l'année, nous pensons être en mesure de traiter les dossiers, du stade de l'introduction de la demande en obtention de soins à celui de l'évaluation définitive de la personne concernée, dans une période qui n'excédera pas dix semaines. Avant les vacances d'été, le gouvernement proposera des amendements à la loi sur l'assurance dépendance. Ces modifications ne concernent pas les grandes lignes de la loi, mais certains aspects administratifs et pratiques. Nous continuerons à élargir l'offre des lits de soins. Au mois d'avril 2002, nous disposions de 4.328 lits de soins, dont 3.158 dans les maisons de retraite

intégrées et 1.170 dans les quatorze maisons de soins actuellement ouvertes. Ceci représente une disponibilité de 6,8 lits de soins par 100 personnes de plus de 65 ans. Dans les pays voisins, ce rapport est de l'ordre de quatre lits pour 100 personnes de plus de 65 ans. Néanmoins, nous ne disposons toujours pas de suffisamment de lits. Actuellement, la réalisation de 808 lits est en cours et 531 lits supplémentaires sont prévus. Le nombre des lits de soins passera ainsi de 4.328 à 5.667.

Le nombre des places dans les crèches et foyers de jour privés et conventionnés progresse. En 2001, 376 nouvelles places ont été créées au total, dont 290 pour les enfants de moins de quatre ans. Cette évolution se poursuit, tout comme celle des structures d'accueil pour les enfants scolarisés, actuellement ouvertes sur 121 sites.

L'extension de la structure hospitalière se poursuit comme prévu. L'extension du centre de radiothérapie nationale vient d'être décidée. Grâce à une modification de la loi sur les hôpitaux, nous pouvons prévoir l'enveloppe de financement pour la modernisation de la clinique pédiatrique et de la maison de santé de Colbach. Dans le cadre de la révision générale des services hospitaliers en 2003, une attention particulière sera accordée à l'extension des services de médecine palliative. En parallèle, nous entamerons les discussions sur l'accompagnement du malade en phase terminale en tenant compte des expériences faites dans les pays voisins et de la récente jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Le nouveau laboratoire national de la santé – un plan d'urbanisation a été présenté entre-temps – sera construit à Dudelange. Le laboratoire vétérinaire et le laboratoire pour l'environnement se trouveront sur le même site. Dans les années 2002 et 2003, le nombre des pharmacies passera de 78 à 88.

Habiter, travailler, vivre ensemble : ce sont là les thèmes de notre époque. Un sujet permanent – parce qu'il est primordial et concerne tout le monde – c'est l'école. Il y a quelques mois, l'étude Pisa a jeté une lumière quelque peu défavorable sur notre système éducatif. Beaucoup a été dit et écrit depuis, de nombreux processus ont été évoqués, tous les reproches imaginables ont été formulés. Ceux qui veulent aujourd'hui précipitamment changer, réformer et révolutionner, briseront la dynamique de l'école. Mais ceux qui veulent passer au point suivant de l'agenda, comme si de rien n'était, privent l'école de l'élan dont elle a besoin pour éliminer ses faiblesses et pour ancrer davantage ses forces. Personne ne conteste plus que les connaissances de base des élèves sont insuffisantes et que leurs connaissances fondamentales sont superficielles, de sorte qu'ils ne sont pas capables de mobiliser leur savoir d'une manière adéquate. « Back to Basics », retournons à l'essentiel : cette devise est la bonne, elle dit beaucoup, mais elle ne dit pas tout. Lire, écrire et calculer sont les conditions de base pour faire son chemin dans la vie. Mais l'école doit proposer plus : elle doit transmettre le savoir aux enfants et aux élèves de telle sorte que la combinaison de ce savoir et de l'intelligence sociale

engendre des attitudes et des comportements qui leur permettent d'assumer leur fonction en tant qu'homme ou femme dans le monde du travail et dans la société.

Lire, écrire et calculer, ce n'est pas tout. Mais il est impossible de réussir sans ces connaissances. Il est donc juste que l'école se concentre davantage que par le passé sur les connaissances de base et que les programmes d'étude soient conçus de telle sorte qu'il reste suffisamment de temps pour l'application intelligente de l'acquis.

Un certain nombre de changements se mettent en place.

Apprendre à lire, à écrire et à calculer, cet apprentissage sera favorisé par l'introduction d'une nouvelle méthode d'alphabétisation, par l'enseignement de la langue allemande en tant que langue étrangère et par une fusion de la première et de la deuxième année de scolarisation.

Au niveau du « régime préparatoire » de l'enseignement secondaire technique, nous avons introduit, lors de la dernière rentrée des classes, des cours qui permettent aux élèves plus faibles d'acquérir les connaissances élémentaires.

Dans la section supérieure de l'enseignement secondaire, le nombre d'heures est augmenté dans les cours de spécialisation pour un volume des programmes identique.

Une grande importance continue à être accordée à l'enseignement des langues. Les connaissances linguistiques sont également déterminantes pour notre compétitivité économique et elles représentent le ciment de la cohésion de notre société. Néanmoins, elles sont aussi devenues un facteur d'exclusion. L'unité de l'école doit être maintenue, tout jeune doit être en mesure de maîtriser les langues luxembourgeoise, allemande et française au moment où il quitte l'école. Mais la langue ne doit pas devenir une barrière à la qualification professionnelle. L'apprentissage de la langue nationale sera systématiquement renforcé, tant au niveau de l'éducation précoce qu'au niveau de l'école maternelle, mais aussi dans les « classes d'accueil » de l'école primaire et pour les enfants étrangers qui rejoignent le secondaire plus tard.

Nous travaillons à la modulation des exigences linguistiques. Le concept de la première et de la deuxième langue est pris au sérieux. Si l'on veut rendre possible l'égalité des chances, l'enseignement secondaire technique doit adopter, pour l'évaluation des langues, une approche qui différencie l'exigence et la fonction de la formation. Le nombre des formations professionnelles en langue française a augmenté l'année dernière. Au niveau du secondaire, nous introduirons, lors de la rentrée des classes de 2002, des cours renforcés de la langue allemande pour les élèves qui sont faibles en allemand, mais obtiennent des résultats excellents en français et en mathématiques. La réforme du cycle supérieur secondaire ne touchera pas

aux horaires actuels des cours de langues. Les inspecteurs et les directeurs d'école sont invités à veiller à ce que les langues d'enseignement prescrites soient effectivement utilisées, de sorte que les élèves reçoivent les explications en allemand ou en français et apprennent à s'exprimer dans ces langues.

Les devoirs à domicile restent obligatoires. Ils doivent être conçus de telle sorte que les enfants ne doivent pas avoir recours à l'aide d'une personne adulte pour les faire. L'aide pour les devoirs à domicile est étendue.

Des cycles de conférences pour des groupes de parents spécifiques sont organisés, comme par exemple pour les parents capverdiens et portugais. Ceci est important, car les parents sont aussi des acteurs au niveau de l'école et ils ne peuvent pas déclinier toute responsabilité au nom de l'école.

Les enfants qui ont des problèmes d'apprentissage spécifiques recevront davantage de soutien. Il arrive trop souvent que notre école détecte ces difficultés d'apprentissage – hyperactivité, dyslexie ou autres – beaucoup trop tard, quand elle ne les détecte pas du tout. Si ces enfants ne font pas l'objet d'une attention particulière – et cette attention ne leur est actuellement pas encore accordée suffisamment ni partout –, les conséquences peuvent être dramatiques pour leur scolarité. Pour cette raison, le personnel enseignant sera davantage sensibilisé, lors de sa formation, à la détection de ces déficits qui ne sont pas une fatalité et ne doivent pas être considérés comme tel. Nous devons faire des efforts pour développer cet aspect de l'école. Cela en vaut la peine. Pour le bien des enfants et pour leurs parents, qui sont plus seuls encore si l'école ne se donne pas suffisamment de moyens.

J'ai dit que les parents sont des acteurs de l'école. Mais ceci vaut également pour les élèves, qui sont aussi des acteurs de l'école. Sans discipline – au sens positif du mot – l'école ne peut pas subsister. Une école dans laquelle l'enseignant peut tout juste encore jouer un rôle secondaire, dans laquelle tout ce qu'il dit et tout ce qu'il demande aux élèves peut être contesté, devient une école qui conduit à de mauvais résultats. Nous sommes contre une école autoritaire mais pour une école avec autorité. Celui qui, pendant les études, prend l'habitude de faire ce qu'il veut perdra pied par après dans la vie. Même les parents qui veulent toujours rejeter toutes les fautes sur le personnel enseignant et les professeurs devraient réfléchir dans ce sens.

Nous avons besoin de plus de lycées, mais nous devons les construire plus rapidement. Lorsque ces bâtiments existeront, il devrait être possible à l'avenir de s'inscrire en principe dans le lycée le plus proche de l'endroit où l'on habite. Fréquenter un autre lycée devrait rester l'exception s'il y a de la place disponible dans le lycée le plus proche.

Nos écoles – malgré les événements graves qui se sont produits à Erfurt – doivent rester un endroit public. Elles ne sont pas et ne deviendront pas des endroits ultra-protégés pour les jeunes. Mais tous les acteurs de l'école – les élèves, les enseignants et les parents – doivent avoir un œil et un cœur ouvert pour celui qui montre des signes de désespoir, pour celui qui est en train de perdre espoir, pour celui qui ne trouve plus de réponses à ses questions existentialistes. Ne pas se rendre compte de la complexité de l'autre peut avoir des conséquences désastreuses et même parfois mortelles.

L'école est une composante essentielle du Luxembourg. Pour cette raison, le gouvernement estime qu'il est opportun d'en discuter et de discuter avec elle de manière intensive une fois par an dans cette salle.

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

La qualité de la vie commune dépend aussi essentiellement de la qualité de la sécurité.

Nous pouvons nous estimer heureux de vivre dans un pays où la grande criminalité ne domine pas constamment l'actualité et la vie quotidienne de notre population. Mais nous n'avons pas toujours la possibilité d'y échapper : souvenez-vous notamment des attaques brutales contre les transports de fonds que nous sommes désormais obligés de soumettre à une surveillance aérienne afin de garantir la sécurité tant des convoyeurs et que des passants.

Même si, dans notre pays, le niveau de sécurité est plus élevé et l'insécurité moins marquée qu'ailleurs, nous devons en permanence veiller à assurer cette sécurité. Nos concitoyens ont droit à la sécurité, et ils ont raison d'exiger de l'Etat la protection de leur intégrité physique et de leur propriété.

Le sentiment de sécurité n'a rien d'objectif. De petites infractions à la sécurité, de nombreux petits délits criminels, qualifiés ainsi à tort, tels que vols, attaques sans coups et blessures, cambriolages, peuvent générer un sentiment d'insécurité. La banalisation de ce genre de méfaits, le silence de la presse, renforcent le sentiment que l'Etat ne s'acquitte pas de sa tâche. Tout d'un coup, les gens ne se sentent plus suffisamment à l'aise dans leur pays. Ils deviennent alors perméables aux messages politiques de l'extrême-droite. Les partis d'extrême-droite n'ont pas, eux non plus, de recette infaillible pour lutter contre la criminalité, mais ils connaissent un

succès grandissant avec ce thème de l'insécurité, car ils donnent l'impression d'être les seuls à avoir reconnu la situation et à vouloir en parler.

Afin de garantir la sécurité, dans la mesure du possible, et d'éviter qu'un sentiment d'insécurité souvent injustifié ne se propage, le gouvernement s'efforce d'organiser au mieux une présence policière à l'échelle nationale. La police doit être en mesure d'intervenir 24 heures sur 24 partout dans le pays. A partir du mois d'octobre, la mise en place des six districts de police régionaux sera achevée. C'est déjà le cas à Capellen, Diekirch, Esch-Alzette et Luxembourg-ville, et Grevenmacher et Mersch suivront bientôt. Une fois que les structures de police régionales seront complètement en place, la police pourra non seulement s'améliorer en termes de réaction et de répression, mais elle pourra également garantir une présence plus importante sur le terrain, auprès de la population. Elle sera alors en mesure de mieux mettre en application les plans de sécurité municipaux. A cet effet, nous recruterons chaque année, d'ici 2009, 60 agents de police. Parallèlement, du personnel civil sera engagé par la police pour décharger les agents de police qui pourront se consacrer aux services de sécurité proprement dits. Les effectifs de la Police judiciaire, c'est-à-dire de la police criminelle, seront augmentés. Pour l'année 2003 notamment, davantage de personnel sera engagé pour la lutte contre la criminalité économique.

Faire un effort d'intégration envers ceux qui contreviennent aux règles instaurées par la société afin de les ramener à une vie normale est primordial. Mais la protection de la victime est au moins aussi importante. Il convient de la renforcer considérablement. Toute victime d'un délit doit avoir des droits propres en cas de procès. On ne peut simplement la traiter en tant que témoin. Il est essentiel de lui attribuer une assistance juridique, dans le respect de certaines conditions. La victime doit pouvoir bénéficier du droit d'obtenir des informations sur le déroulement de l'ensemble de la procédure, avant, pendant et après le procès. Il faut que la victime ait la possibilité, en cas de circonstances extraordinaires, de livrer un témoignage anonyme. Le ministre de la Justice intègre ces éléments dans un projet de loi. Lors de l'examen de ce dernier, il conviendra de tenir compte également de la proposition de loi d'Alex Bodry.

La sécurité qu'il faut assurer est aussi celle qui est remise en question de l'extérieur. La lutte contre le terrorisme international, lancée suite aux attentats du 11 septembre, exige aussi une participation active de la part de notre pays. Nous devons assumer des relations, également des relations de sécurité, avec nos partenaires européens. Notre pays est membre de l'Alliance Atlantique et, à ce titre, nous avons les mêmes obligations que les autres alliés. Voilà pourquoi il nous faut un service de renseignements digne de ce nom. Nous en avons besoin pour assurer notre crédibilité sur le plan international. Nous en avons besoin pour nous-mêmes, pour lutter contre la terreur et le crime organisé – souvent intimement liés – et pour nous protéger d'autres menaces bien réelles. N'allez surtout pas croire que la sécurité du pays n'a jamais été défiée. Le

service de renseignements subira une réforme et aura un accompagnement parlementaire : après les événements du 11 septembre, nous avons modifié la date d'entrée en vigueur de cette réforme, annoncée précédemment, car du jour au lendemain, nous avons été amenés à modifier les priorités du service de renseignements. Les services secrets pourraient faire preuve de davantage de transparence. Mais ils ne seront jamais une administration totalement transparente. De par leur nature profonde, ils auront un côté secret. La sécurité des personnes qui y sont employées ainsi que la sécurité du pays exigent qu'il en soit ainsi.

Le « Haut-Commissariat à la Protection Nationale » est en passe d'être réactivé. Sa mission consiste à mettre sur pied un concept relatif à la protection des personnes et des biens et à coordonner les plans de sécurité. L'amateurisme constitue un danger lorsque la situation devient sérieuse. Voilà pourquoi il nous faut davantage de rigueur dans ce domaine.

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Cet après-midi, j'ai déjà souligné l'importance de la croissance économique en relation avec le financement des rentes et pensions à moyen et à long terme. Une raison suffisante pour analyser de près notre performance économique de l'année dernière et nos attentes en matière économique pour l'année à venir.

En l'an 2001, le commerce mondial a pratiquement fait du sur place. A l'échelle mondiale, nous avons assisté à une croissance économique de 2,4 pour cent seulement. Ce résultat constitue la plus mauvaise performance de croissance depuis 1993. Dans les pays industrialisés, l'économie n'a enregistré qu'une croissance de 1 pour cent en 2001, contre 3,7 pour cent en 2000. Le Japon, les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe se sont retrouvés en même temps en pleine crise conjoncturelle. En Europe, la croissance économique a été extrêmement faible avec 1,6 pour cent. Elle a pratiquement été trois fois moindre qu'en 2000.

Tous les analystes s'accordent à dire que l'économie américaine récupérera considérablement au cours de cette année. On s'attend à une croissance de l'économie américaine de 2,5 à 3 pour cent en 2002. Pour l'année à venir, une croissance économique de 3,5 pour cent n'est pas à exclure. Tous les observateurs sont unanimes pour affirmer qu'en Europe, ainsi que dans la zone euro, la reprise aura seulement lieu au cours du deuxième semestre de cette année. Il semble que les Européens pourront atteindre tout au plus une croissance économique de 1,5 pour cent au cours de cette année. Les prévisions sont plus encourageantes pour 2003 : une

croissance de 2,8 à 2,9 pour cent semble possible. La raison principale de la crise de la croissance européenne réside dans la faiblesse extraordinaire de l'économie populaire allemande.

Selon le Statec, la croissance économique du Luxembourg n'a atteint « que » 3 à 4 pour cent en 2001. Il s'agirait là d'une réduction de moitié par rapport à la performance particulièrement bonne enregistrée en 2000. L'OCDE évalue la croissance économique luxembourgeoise en 2002 à 2,8 pour cent. La Commission européenne table sur un bond économique de 2,9 pour cent. Par ailleurs, le Statec estime l'amélioration de la croissance à 2,7 pour cent en 2002. Pour 2003, tout le monde s'accorde à dire que nous assisterons à une croissance de plus de 3 pour cent. Le résultat relativement positif de l'économie luxembourgeoise en 2001, même s'il peut paraître médiocre comparé à la bonne santé économique affichée en 2000, est dû pour l'essentiel aux performances de la consommation privée, en progression de 3,4 pour cent par rapport à 2000. La raison de cette progression vient de l'avancement à 2001 de la réforme fiscale en faveur des personnes privées, qui a fait progresser de 2,5 pour cent en moyenne le revenu disponible des ménages privés. Sans l'avancement d'un bon tiers de la réforme fiscale sur l'année 2001, notre croissance économique serait restée bien en dessous de 3 pour cent en 2001. Il était donc justifié d'avancer la réforme fiscale. Et il peut être prouvé que cet avancement a été justifié non seulement par la saine situation financière de l'Etat mais, avant tout, par la détérioration du climat conjoncturel en Europe et sur le plan national. Le gouvernement a ainsi pris les bonnes décisions. Toutefois, je ne souhaite pas porter ce point positif à l'actif du seul gouvernement. Une partie importante de l'opposition parlementaire a demandé et ratifié cette politique. De toute évidence, selon les prévisions, notre performance économique serait nettement plus faible en 2002 s'il n'avait pas été décidé de procéder à des allègements fiscaux considérables tant pour les sociétés que pour les personnes privées pour cette année.

En raison de la dynamisation de la consommation privée et de la croissance économique résultant de la réforme fiscale, les résultats budgétaires que nous avons atteints en 2002 sont satisfaisants. Nous prévoyons de clôturer l'exercice 2001 avec un excédent de 154 millions d'euros. L'excédent de 2001 est ainsi cinq fois moins élevé que celui de 2000, où il avait en effet atteint 760 millions d'euros. En soi, ce résultat de 2001 n'est pas mauvais. Il l'est d'autant moins si on le compare aux résultats négatifs enregistrés par la plupart des pays européens, avant tout en Allemagne et au Portugal. Que cela nous serve de leçon : il n'existe aucune loi en vertu de laquelle la croissance économique luxembourgeoise devrait se situer d'entrée de jeu au-delà de la barre de 4 pour cent. Samedi dernier, lors de son discours à la Foire, le ministre de l'Economie a affirmé qu'il serait illusoire de partir du principe d'une progression annuelle acquise de 5 pour cent de l'économie luxembourgeoise. Il a fait remarquer que, si le reste du monde industrialisé connaît des cycles conjoncturels récurrents, l'avenir ne peut assurément être toujours rose au Luxembourg. Je partage cette vision intelligente. C'est la

raison pour laquelle, comme le ministre de l'Economie l'a fait remarquer avec raison, la poursuite de la politique de diversification économique reste une absolue nécessité pour le Luxembourg. Dans notre pays, les entreprises existantes méritent un encouragement dans leurs efforts d'expansion. L'annonce faite par Arcelor de construire une voie sidérurgique à Arbed-Belval, et de procéder à un investissement de 165 millions d'euros, est une excellente nouvelle. Cet investissement constituait en effet l'une des conditions *sine qua non* posée par le gouvernement luxembourgeois pour accepter la fusion des groupes sidérurgiques. De ce point de vue, il était justifié que le gouvernement – avec votre accord d'ailleurs – aide considérablement la SES, entre autres par la mobilisation de moyens publics, afin de lui permettre de se hisser au premier rang mondial dans le secteur des satellites. La politique luxembourgeoise consiste encore et toujours dans l'apport d'un soutien aux petites et moyennes entreprises (PME). Elles créent des emplois. Elles créent des plus-values. C'est pourquoi elles sont les principaux bénéficiaires de la réforme fiscale qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2002. Les PME continueront de bénéficier d'un soutien, car elles constituent le pilier de l'économie luxembourgeoise.

Cette année, notre économie doit faire face à un nombre particulièrement élevé de faillites. En 1991, 111 entreprises ont fait faillite ; en 2001 elles étaient 750. Heureusement, le nombre de salariés touchés par ces faillites est resté constant. Les trois-quarts des entreprises faisant faillite ne comptent aucun salarié ou un seul tout au plus.

Mais il est temps de réagir.

Les salariés doivent pouvoir percevoir plus rapidement leur salaire. Dans certains cas, ils devront pouvoir demander eux-mêmes la faillite.

Le capital minimal pour la création d'une s.à r.l. passe de 12.500 à 25.000 euros et de 34.000 à 70.000 euros pour une S.A.

Des cours de formation obligatoires pour créateurs d'entreprises seront organisés.

Cette mesure et d'autres prendront la forme d'une nouvelle loi.

En ce qui concerne la soi-disant affaire Kralowetz, une importante discussion a éclaté quant au fait de savoir si le Luxembourg devait continuer ou pas sa politique des niches. A ce propos, je souhaite donner quelques éclaircissements.

Les grands pays disposent de grands espaces et de grandes étendues. Non seulement du point de vue géographique, mais aussi sur le plan économique. Ils sont en mesure d'aménager ces

espaces et ces étendues selon leurs projets et leur volonté. Même à l'époque de la globalisation. Les petits pays – dont le Luxembourg – ne disposent pas de cette force de création. Afin d'être en mesure de participer au commerce mondial et de représenter une puissance au niveau de l'économie européenne, le Luxembourg doit parfois être prêt à réaliser des performances extraordinaires. L'Arbed et l'Arcelor, la SES et la SES-Global en sont des exemples. Pour assurer sa présence au sein du commerce mondial et de l'économie mondiale, un petit pays doit savoir prendre des risques importants. Des risques plus grands que les autres. C'est la raison pour laquelle il se trouve toujours quelqu'un pour remettre en question ces risques au moment où on les prend. Souvenez-vous de la bataille qui a fait rage autour du satellite luxembourgeois. Très peu de personnes dans le pays étaient d'accord avec cette politique courageuse. Souvenez-vous des commentaires de mise en garde qui ont fusé, dans le milieu de la politique et en dehors, quand l'Arbed, conjointement avec Usinor et Aceralia, a lancé le plus grand producteur d'acier au monde. Un petit pays se doit de prendre de grands risques. Mais il se voit également contraint de mener une politique de niche intelligente. Plus une pièce est petite, plus il y a de niches. Le Luxembourg n'a pas la taille d'une maison à l'échelle de l'économie mondiale. Le Luxembourg représente une pièce avec de nombreuses niches. A nous d'exploiter ces niches. Cette politique intelligente n'a guère été contestée dans le passé. Ce n'est que lorsque nous nous sommes heurtés à un mur dans le secteur des transports que le discours sur la raison d'être de cette politique des niches a été lancé.

Nombreux sont ici ceux qui savent que j'ai toujours pris position et que j'ai constamment lutté contre une politique des niches honteusement manipulée. Je me suis mobilisé contre les banquiers et les banques qui ont tenté, par une propagande éhontée, d'attirer les protagonistes de l'évasion fiscale en Allemagne, en Belgique et en France. Ce que nous avons considéré comme une exploitation intelligente des niches a été pris à l'étranger pour une politique immorale. Cela n'a jamais dérangé, et il est étonnant que certains, aujourd'hui, dénoncent le principe même de la politique des niches. Personnellement, cela m'a toujours dérangé. Et j'ai réagi en prenant clairement position. Ces quinze dernières années, l'impression a parfois prévalu que la politique des niches, malgré la mauvaise réputation qu'elle occasionnait, était acceptée dès lors qu'elle rapportait de l'argent. Nos banques, également victimes d'une certaine pression politique, ont réorienté leur politique et leurs affaires. C'est pourquoi nous pouvons aujourd'hui défendre le secret bancaire en âme et conscience. Il ne protège pas le criminel. Il ne protège pas celui qui blanchit de l'argent. Voilà la raison pour laquelle notre façon de mener les affaires bancaires constitue une exploitation intelligente de la niche de la souveraineté.

Je n'ai jamais pensé qu'un petit pays – puisque c'est une nation – devrait vendre sa souveraineté. Un petit pays doit se respecter s'il veut se faire respecter des autres. En tant qu'opposants à une politique des niches exagérée et honteuse, et à un moment où celle-ci est sévèrement critiquée, nous affirmons : une politique des niches responsable et intelligente est

une nécessité pour un petit pays. Les grands pays vendent des armes. Les petits pays commercialisent des niches. Il n'y a là rien de répréhensible, pour autant que ces niches servent l'économie européenne et les besoins mondiaux de manière responsable.

Nous refusons de brader la nation et la souveraineté nationale pour des raisons économiques. En les bradant, nous pourrions nous enrichir provisoirement. A terme, toutefois, une telle attitude nuirait à la réputation de notre pays et à celle des Luxembourgeois.

Nous devons remplacer l'exploitation peu scrupuleuse des niches de souveraineté par la promotion de niches axées sur la compétence et la qualité. Il existe beaucoup de ces niches. Certaines sont connues, d'autres existent sans que nous nous en apercevions.

La performance d'une place financière est fonction du savoir-faire de ses employés. Le savoir-faire de nos employés de banque est considérable. Ils sont plurilingues. Ils maîtrisent les instruments financiers et fiscaux de nombreux pays. La panoplie des produits financiers qu'ils proposent est plus importante que sur n'importe quelle autre place financière. Il ne s'agit pas de l'exploitation honteuse d'une niche. Il s'agit plutôt de la valorisation d'une compétence locale et nationale, une compétence qu'il s'agit de développer.

Si les compagnies d'assurances qui assurent contre les risques de terrorisme en aviation ont décidé, il y a peu, de réorganiser leurs affaires à partir de Luxembourg, cela n'a rien à voir avec l'exploitation non autorisée d'une niche fiscale. En réalité, notre ministre du Trésor et du Budget a su réagir plus vite que ses collègues. Cela n'a rien à voir avec des réglementations fiscales particulières. Simplement, nos administrations réagissent plus vite que les administrations étrangères. De plus, nous avons su agir de manière plus conséquente et plus ciblée. Nous n'avons pas à nous excuser de notre rapidité. Ce sont les autres qui sont à critiquer pour leur immobilisme.

La plus précieuse des niches en matière de qualité et de compétence que nous possédions à Luxembourg, c'est la paix sociale. Un pays qui réussit toujours à régler les questions les plus épineuses par un consensus social et national dispose d'une avance naturelle et spontanée sur les autres pays, qui, en matière sociale et économique, n'ont rien d'autre à offrir que la somme des oppositions, des contradictions et des contestations. Cette avance, une niche du tripartisme, nous nous devons de la conserver, quoi qu'il en coûte. Ce qui ne signifie nullement que nous devons tomber dans un consensus superficiel, peu convaincant et non ciblé. Cela signifie que nous devons maintenir le consensus national, mélange de générosité et de responsabilité, par-delà les groupes. Nul autre n'a cette force. C'est la raison pour laquelle nous sommes plus forts que notre démocratie et notre géographie ne le laissent supposer.

Un ordre social bien établi n'est pas seulement un avantage de niche. C'est aussi un avantage dû à la position. Un pays où les relations sociales fonctionnent, un pays où la libre entreprise cohabite non seulement avec des personnes socialement bien assurées, mais vit avec elles, a les deux pieds sur terre, même là où les autres ont tendance à flotter. Un pays qui, à l'instar du Luxembourg, a su mettre en oeuvre un congé parental socialement généreux, économiquement défendable et conforme au marché de l'emploi dispose d'un avantage par rapport aux pays qui accordent une moindre importance à la conciliation entre profession et famille. Un pays qui dispose d'une réglementation relative au salaire minimal acceptée par la majorité est mieux assuré socialement qu'un pays qui n'accorde aucun droit aux moins bons, aux moins forts et aux moins organisés. Un pays qui a de loin les allocations familiales les plus élevées et, partant, des familles plus aisées qu'ailleurs, bénéficie d'un équilibre structurel dont les autres ne profitent pas. Un pays qui n'a pas sacrifié sa protection contre le licenciement au profit de la libéralisation et de la globalisation est socialement plus résistant et plus capable de paix sociale que tous les autres. Nous ne devons pas sacrifier ces acquis de niches.

Un pays qui, à l'instar du Luxembourg, impose faiblement le travail non qualifié, un pays qui, comme le Luxembourg, dispose d'une législation fiscale qui ne sanctionne pas la performance mais l'encourage, est un pays qui porte en lui-même des avantages de niches que d'autres n'atteindront jamais ou à grande peine seulement.

Un pays où, à l'instar du Luxembourg, les finances publiques sont saines, où la dette publique est minime, où le budget est excédentaire, bénéficie sur sa carte de visite d'indications qui attirent les investisseurs, les sociétés, les créateurs d'emplois et les conquérants du monde intéressés par l'avenir économique. Nous ne devons pas laisser dépérir cet arrangement de niche.

Un pays qui, à l'instar du Luxembourg, défend son agriculture de manière unie et fidèle, bénéficie d'un équilibre qui fait défaut à bien d'autres pays. Nous devons continuer d'oeuvrer en faveur de cet équilibre et de cet équilibrage permanent. La nouvelle loi agraire répond à ces impératifs. C'est la raison pour laquelle nous augmentons le taux forfaitaire agraire de la TVA de 8 à 9 pour cent. C'est aussi pourquoi nous protestons contre l'introduction d'un impôt européen sur le vin qui pénaliserait notre culture viticole. Les viticulteurs font partie intégrante du pays.

Un pays qui, à l'instar du Luxembourg, est riche en personnes et en paysages, doit profiter de l'avantage de niche que constitue le tourisme. Une raison pour faire passer les moyens financiers prévus par le 7e Programme du tourisme à 37,5 millions d'euros, soit une augmentation de 29 pour cent par rapport au 6e programme.

L'économie luxembourgeoise est forte en raison des multiples contributions des petites et moyennes entreprises. D'autres économies en Europe ne disposent pas d'un tel pilier. C'est pourquoi nous mettons en pratique le programme d'actions des PME de manière conséquente et le soutenons massivement sur le plan financier.

Il y a des domaines que d'autres pays exploitent mieux que le Luxembourg. C'est notamment le cas de la culture. Dans le domaine culturel aussi, il s'agit d'exploiter nos niches, nos possibilités de niches nationales, internationales et de grande région. Les infrastructures culturelles décidées, réalisées en partie et planifiées augmentent nos possibilités, nous positionnent à nouveau sur la carte de la Grande Région et de l'Europe. La politique culturelle est aussi une politique économique. Elle ne se limite pas seulement à cela. Mais les pays moins intéressés par la culture doivent savoir qu'elle est aussi cela.

E-Luxembourg pourra également devenir une niche exploitable. Suivant les secteurs, nous sommes en avance ou en retard comparés à d'autres. Nous devons nous améliorer là où nous sommes forts. Nous devons faire des efforts là où nous n'avons pas encore une présence suffisante. Le monde de demain sera en grande partie un e-monde. C'est dans ce monde que nous devons jouer un rôle.

La recherche pourra devenir une niche si nous le souhaitons. Et nous le souhaitons. C'est la raison pour laquelle nous augmentons de manière substantielle les moyens budgétaires alloués à la recherche. D'une année à l'autre. Afin d'atteindre, d'ici 2005, un taux d'investissement égal à 0,3 pour cent de notre PIB, les 0,17 pour cent d'aujourd'hui ne suffisant pas pour que cette niche joue un rôle primordial à l'avenir.

Une autre niche à exploiter de manière intelligente et évidente est celle des projets d'établissement d'une université à Luxembourg. Oh, nous ne souhaitons pas concurrencer la Sorbonne, l'Université libre de Berlin ou Harvard. Mais là où nous savons y faire, nous voulons montrer que nous savons faire encore mieux. Les plans sont pratiquement terminés. L'effervescence est grande. Nous sommes sur la bonne voie académique.

En résumé : nous sommes en faveur de l'expansion des niches de compétence et de qualité. Nous sommes contre l'exploitation de niches dont le concept ne nous convient pas. Il nous est arrivé d'en exploiter certaines car, dans les années 80 – années de récession économique et de désespoir – nous ne savions plus que faire. Aujourd'hui, si nous devons recommencer, nous n'exploiterions plus les niches du secteur du transport, les niches du « pavillon maritime » comme nous l'avons fait à l'époque. A la décharge de ceux qui les ont exploitées précédemment, je dirai ceci : à l'époque, nous étions obligés de nous précipiter sur tout ce qui pouvait permettre une diversification de notre économie. Désormais, nous n'avons plus besoin

de nous attaquer à chaque niche, nous ne devons plus courir derrière chaque entreprise. Car nous sommes d'accord sur ce principe : nous ne devons pas assurer notre croissance à tout prix et à n'importe quelle condition. Nous savons qu'il est plus important d'assurer une croissance régulière, même si elle s'avère plus lente. Et nous sommes d'accord sur le fait que nous devons tirer les conséquences d'une croissance plus lente. Pas vrai ?

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus compliqué.

Les images du 11 septembre sont toujours présentes dans nos esprits. Elles ont bousculé l'agenda de la politique mondiale. De nouvelles alliances se sont formées, des alliances qui, le 8 septembre encore, auraient semblé impossibles. La réaction au 11 septembre est trop limitée si elle se borne à la seule lutte contre le terrorisme. Elle doit aussi combattre une raison plus profonde : la pauvreté dans le monde, l'injustice économique, le déséquilibre entre les continents très riches et très pauvres. Le Luxembourg participe, dans la mesure de ses modestes moyens, à la lutte contre le terrorisme. Et nous voulons aussi contribuer à résorber la pauvreté. C'est la raison pour laquelle nous continuons – en dépit de la croissance économique – de renforcer l'aide au développement. Nous sommes parmi ceux qui font le plus grand effort en matière d'aide au développement et font partie – en quelque sorte – du G 0,7. Là encore, il s'agit d'une niche de compétence qui nous distingue dans le monde.

A Erfurt, un jeune homme en proie au désespoir a fait bien des malheureux. Soyons vigilants – ici aussi – pour ne pas seulement nous rendre compte du malheur d'autrui que lorsque qu'il se retourne contre nous.

La démocratie européenne a les reins solides. Mais il peut lui arriver de devoir plier. Les résultats de l'extrême-droite en France nous ont effrayés et nous sommes heureux que, dimanche dernier, les Français aient voté massivement contre l'exclusion, la xénophobie et la démagogie sociale et économique. Au Luxembourg, il n'existe pas d'extrême-droite. Abordons et résolvons les problèmes qui se trouvent sur un terrain qui pourrait être fertile à son éclosion.

Hier, nous avons assisté au premier assassinat politique aux Pays-Bas. Faire preuve de tolérance à l'égard d'idées extrêmes ne signifie pas que l'on puisse les exécuter. Démocratie et violence ne vont pas de pair. La violence des paroles et le dénigrement d'autrui peuvent,

comme nous l'avons vu hier, mener aux pires des crimes. Continuons de nous disputer, mais respectons les particularités de tout un chacun.

Rapprochons-nous et concluons, par exemple, une convention entre l'Etat et la communauté islamique ici au Luxembourg.

Le respect mutuel doit également être à la base de la collaboration entre nations. Ce n'est pas toujours le cas et ne l'a pas toujours été. Et nous en sommes conscients. En octobre prochain, 60 années se seront écoulées depuis que de jeunes Luxembourgeois ont été recrutés de force et sans respect par la Wehrmacht. Mon père, ainsi que de nombreux autres hommes, a fait partie de cette génération sacrifiée. Ils ont beaucoup souffert et ont reconstruit le pays après la guerre. Nos pères nous ont donné l'exemple, un grand exemple, pendant la guerre aussi bien qu'après. Nous en sommes les héritiers et ne pouvons risquer de mettre en péril cet héritage.

* * * * *